



Le 11 juin 2022

## **LA METHANISATION : UN RISQUE SANITAIRE IMPORTANT**

**Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest soutient les personnes victimes des pesticides. Il soutient les usagers et riverains, et, plus largement, toutes les personnes dont la santé est affectée par des pratiques agricoles qui détruisent la qualité de leur alimentation et de leur environnement, en particulier celle de l'air et de l'eau.**

**Les pesticides ont des effets directs et indirects graves sur la santé humaine. Ces effets sont reconnus officiellement au travers des tableaux de maladie professionnelle qui établissent le lien entre ces produits et les maladies telles que parkinson, lymphome, leucémies, myélome, cancer de la prostate...**

**Notre association tient à dire à quel point elle est inquiète devant les projets de construction de méthaniseurs de plus en plus gigantesques. Elle apporte son soutien à toutes les associations ou collectifs de citoyens qui s'opposent à la construction de méthaniseurs qui mettent en danger notre santé et notre environnement.**

### **Des milliers de tonnes de maïs supplémentaires**

Les méthaniseurs vont entraîner l'utilisation annuelle de milliers de tonnes de maïs supplémentaires, ce qui va avoir pour conséquence l'augmentation des surfaces cultivées en maïs. En accélérant la course à l'agrandissement des parcelles et à l'arasage des talus, l'accroissement des tonnages de pesticides (graines enrobées, herbicides) va accentuer la dégradation de la qualité des eaux tout en aggravant le déficit en eau.

Comment défendre une telle évolution dans un contexte de sécheresses récurrentes ?

De plus, ils vont être la porte d'entrée des plantes OGM ; en effet, les défenseurs des cultures OGM auront beau jeu de prétexter que le maïs n'est pas consommé par l'homme mais par la machine !

### **L'utilisation de déchets animaux**

Pour faire face à leurs besoins, ces méthaniseurs sont obligés d'utiliser et mélanger des déchets provenant de multiples élevages, de plus en plus éloignés, favorisant ainsi la circulation du microbisme sur les routes et d'une ferme à l'autre. Tout en faisant disparaître la responsabilité individuelle du producteur quant aux risques sanitaires liés à ses déchets.

Comme à TREMOREL (22), les méthaniseurs vont utiliser des déchets d'abattoirs, avec les matières stercoraires (vidage de panses), porteuses de la bactérie *Coxiella burnetii* (fièvre Q), contagieuse pour l'homme (foie, poumon, rein). Autrefois incinérées, ces bactéries ne seront pas détruites dans le

méthaniseur. Elles sont aujourd'hui épandues dans les champs. On sait qu'elles sont volatiles jusqu'à 40 km et virulentes pendant 100 jours. Dans le digestat épandu dans les champs, elles peuvent former un bouillon de culture, dangereux pour la santé humaine. Le risque est le même pour les antibiotiques contenus dans les intrants provenant de différents élevages.

### **L'accaparement de millions d'ha**

Pour être alimentés, ces méthaniseurs vont accaparer des millions d'hectares de superficie agricole utilisée (SAU). Récemment, l'INRAE a montré qu'avec 11% de SAU, l'Europe pourrait assurer son autonomie en protéines pour nourrir hommes et animaux et ne plus importer de soja d'Amérique du Sud. Mais il faudra choisir entre nourrir les hommes ou les méthaniseurs !

### **La disparition de fermes laitières**

D'ores et déjà, les méthaniseurs entraînent la cessation d'activité de nombreuses fermes laitières au profit de la production d'énergie, ou bien le maintien des vaches à l'étable. Or la préservation du couple animal – végétal est indispensable pour assurer la transition écologique de l'agriculture. À défaut, la fertilisation animale sera remplacée par la fertilisation minérale, c'est-à-dire par les engrais chimiques.

### **Le manque de garantie sanitaire**

Ces méthaniseurs aujourd'hui valorisent leur « biogaz » par injection dans le réseau. Dès juin 2013, G. PETITJEAN, directeur de l'ADEME, soulignait le risque de cette solution : « *Les producteurs devront garantir ce qu'ils mettent dans le digesteur pour assurer que le biogaz présente toutes les garanties sanitaires. Le risque existe pour les distributeurs de gaz d'avoir un jour un client qui les attaque sur une maladie contractée à travers du biogaz qui n'aurait pas toutes les garanties sanitaires... Aussi, injecter du biogaz dans le réseau ne semble pas une solution d'avenir* »<sup>1</sup>. A-t-on oublié aujourd'hui ces avertissements ?

### **Le risque de pollution de l'eau potable**

Dernier risque et non le moindre au sujet de la localisation des méthaniseurs : à TREMOREL (22), le préfet a autorisé l'implantation d'un méthaniseur de 52 T/jour à 20 m des rives du Meu. Que se passera-t-il en cas de déversement accidentel des effluents ? C'est une rivière stratégique pour l'alimentation en eau potable du bassin rennais. En 2019, 6 millions de m<sup>3</sup> d'eau y ont été pompés. Prendre un tel risque est insensé.

#### **Contact :**

**Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest :**

06 73 19 56 07

Courriel : [Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)

Site : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

Facebook : [www.facebook.com/victimepesticide.ouest/](https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/)

---

<sup>1</sup> Actes du Colloque EELV 15 juin 2013 à RENNES : Quel modèle pour la méthanisation agricole ?